



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix-huit janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absents : /

Date de la convocation : 11 janvier 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, CHAPUT Clément, GOLA Odile, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DESIRE Thierry représenté par Y MUSCAT
DESIRE Valérie représentée par Y MUSCAT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
BEUNEL Philippe représenté par L BARBOTTIN
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DELIBÉRATION N°11

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : RÉFECTION DE DEUX COULOIRS – ECOLE ANNE FRANK – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DSIL

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes. Celle-ci incarne l'engagement de l'État en faveur d'un aménagement équilibré des territoires. Plusieurs catégories d'opérations sont éligibles, notamment celles qui concernent la rénovation des bâtiments scolaires.

A ce titre, la commune de Naintré souhaite bénéficier de la DSIL pour effectuer des travaux de rénovation au sein de l'école maternelle Anne Frank.

Conformément à la volonté communale de maintenir en état les bâtiments scolaires, il a été constaté durant les épisodes répétés de canicule que les deux couloirs de l'école maternelle, qui sont en couverture polycarbonate, génèrent un apport de chaleur important de l'école en période de canicule. A contrario, un important apport de froid en période hivernale est également constaté.

Pour remédier au problème, les travaux envisagés en 2022 consisteront à **remplacer 4 fenêtres de toit et la couverture en polycarbonate de ces deux couloirs par des couvertures en panneaux de toiture isolants recouverts en bac acier.**

Le montant estimatif des travaux est de 45 600 € TTC (38 000 € HT).

L'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DSIL.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention DSIL sollicitée, 30 % soit :	11 400,00 €
-Subvention DETR obtenue, 24,82 % soit :	9 432,00 €
-Fonds propres, soit :	17 168,00 €
Total	38 000,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'Etat.

Considérant la nécessité de rénover les deux couloirs de l'école Anne Frank,
Considérant le coût estimatif des travaux,
Considérant que L'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DSIL,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux de l'école Anne Frank d'un montant de 38 000 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subventions;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à L'État dans le cadre de la DSIL;
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
 Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
 sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
 acte,
 le

